

Les métiers de la DGAC

Contrôleur technique d'exploitation



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable,
des Transports et du Logement
www.developpement-durable.gouv.fr

Contrôleur Technique d'Exploitation

A chaque étape de la vie d'un aéronef, qu'il s'agisse d'un avion ou d'un hélicoptère, **PRIORITÉ EST DONNÉE À LA SÉCURITÉ**. Toutes les entités de la DGAC sont mobilisées pour maintenir la sécurité du transport aérien à son plus haut niveau. La direction de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC) est particulièrement en première ligne puisqu'elle veille à ce que l'exploitation et l'entretien des avions présentent les meilleures garanties.

Plus de 2 500 inspections SAFA par an en France

Au niveau européen, chaque Etat membre réalise de manière inopinée des **INSPECTIONS AU SOL DES AÉRONEFS** étrangers qui atterrissent sur leur territoire.

Dans ce cadre, la France participe activement au **PROGRAMME SAFA** (Safety Assessment of Foreign Aircraft ou évaluation de la sécurité des aéronefs étrangers), qui a pour objet de vérifier le niveau technique de l'exploitation d'une compagnie aérienne étrangère par l'inspection de plus de 50 points de contrôle incluant notamment : les manuels de procédures d'exploitation, le calcul des performances, de la masse et du centrage du vol, les équipements de l'aéronef, les équipements de sécurité, le bon état extérieur de l'aéronef et de la cabine et les conditions de chargement des bagages en soute. Ces inspections, ainsi que les inspections au sol des compagnies françaises (inspections dites « SANA » pour Safety Assessment of National aircraft ou évaluation de la sécurité des aéronefs français), sont les principales missions des Contrôleurs Techniques d'Exploitation. En 2010, 2 690 contrôles SAFA ont eu lieu en France et plus de 11 000 en Europe.



Des faits,
des preuves,
la rigueur est
une nécessité.



Vérification des actions correctives effectuées par la compagnie après identification par les CTE de non conformités dans son exploitation.

UN RÔLE MAJEUR DANS LE CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ

L'inspection SAFA ou SANA

Le Contrôleur Technique d'Exploitation a un rôle majeur à jouer puisqu'il **INTERVIENT DIRECTEMENT À BORD** des aéronefs, lors des escales, pour y effectuer des **INSPECTIONS INOPINÉES** et vérifier la conformité d'une exploitation globale (avion en exploitation, équipage, procédures, maintenance ...).

Si des non conformités majeures sont constatées lors de ces inspections, la compagnie devra prendre des actions correctives immédiates avant de poursuivre son exploitation, afin d'en **garantir la sécurité** au regard des normes internationales applicables.

Les inspections qui sont du ressort des Contrôleurs Techniques d'Exploitation (CTE) portent globalement sur l'ensemble des domaines liés à l'exploitation et en particulier sur :

- les **documents de bord** de l'aéronef (CDN*, CLN**, CI***, LSA****, ...) et la documentation nécessaire au vol (manuel d'exploitation, checklists, liste minimale d'équipement, cartes de navigation, ...),
- les **titres aéronautiques et certificats médicaux** détenus par l'ensemble des membres d'équipage techniques,
- les **équipements de sécurité embarqués**,
- les **conditions de chargement, et de sécurisation** du fret et des bagages passagers, incluant les conditions de transport de marchandises dangereuses éventuelles,
- le **dossier de préparation** du vol (contenu, suivi du vol, quantité de carburant, Météo, masse et centrage, ...),
- l'**état apparent** des aéronefs (cellule dont gouvernes et train d'atterrissage, moteurs, pneus, ...),

- l'**utilisation et le suivi** réalisés par la compagnie du compte-rendu matériel et des travaux reportés éventuels, incluant le respect des butées et des procédures prévues par le constructeur de l'aéronef (Liste Minimale d'Équipement, Manuel de Maintenance ...),
- l'**établissement du devis** de masse et centrage et le **calcul des performances** concernant le vol inspecté.

* CDN : Certificat De Navigabilité

** CLN : Certificat de Limitation de Nuisances

*** CI : Certificat d'Immatriculation

**** LSA : Licence de Station d'Aéronef

Comment devient-on Contrôleur Technique d'Exploitation ?

A l'issue d'une formation théorique dispensée à l'ENAC (Ecole Nationale de l'Aviation Civile / Toulouse) échelonnée sur plusieurs semaines, le postulant suit une formation pratique de plusieurs mois au sein de sa subdivision CTE d'affectation. Encadré par un ou plusieurs contrôleurs expérimentés, il sera amené à effectuer des inspections au sol en tant qu'observateur puis sous supervision afin d'appréhender toutes les composantes de sa mission d'inspection.

Les qualifications et les compétences d'un Contrôleur Technique d'Exploitation

ANGLAIS COURANT

Une très bonne maîtrise de l'anglais est indispensable : un CTE est en liaison directe avec les membres d'équipage des compagnies aériennes et l'échange d'informations s'effectue principalement en langue anglaise.

PLURIDISCIPLINARITÉ

Au-delà d'un réel intérêt pour le monde aéronautique, un Contrôleur Technique d'Exploitation doit avoir une connaissance étendue couvrant les domaines opérationnels, techniques, réglementaires de l'exploitation aérienne.

MÉTHODIQUE ET DIPLOMATE

Méthode, rigueur et sens de l'observation sont nécessaires mais aussi sens du contact et de la diplomatie car le bon déroulement des échanges, notamment avec le personnel navigant, est une partie essentielle du travail et des missions.

ADAPTABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Dans un délai limité, il faut savoir tirer des conclusions fondées sur un raisonnement et une analyse logique dans le cadre d'une réglementation en évolution permanente.



missions



La fameuse "liste noire"

Les résultats des inspections SAFA sont mutualisés au niveau européen par l'intermédiaire d'une base de données commune.

Une compagnie ne répondant pas aux normes minimales de sécurité, ou pour laquelle des non conformités sont détectées de façon récurrente peut être amenée à répondre devant le Comité Sécurité Aérienne de la Commission Européenne qui statue sur les évolutions de la liste d'interdiction d'exploitation communautaire (dite liste noire européenne).

Ce comité réunit des experts en sécurité aérienne des 27 Etats membres, ainsi que la Commission Européenne et l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA).

LES CHIFFRES CLÉS

11 300 inspections SAFA

(Safety Assessment of Foreign Aircraft) en 2010 en Europe
dont environ 25 % réalisées en France,

Plus de 800 compagnies aériennes étrangères
en activité sur le territoire français en 2010 et l'objectif minimal
est de toutes les inspecter au moins une fois par an (rythme
plus important pour les compagnies pour lesquelles des
déficiences de sécurité ont été identifiées ou suspectées),

Plus de 800 inspections SANA (Safety
Assessment of National Aircraft) réalisées en 2010 en France

Environ 120 compagnies
françaises actives en France,

54 points techniques sont susceptibles d'être
contrôlés lors d'une inspection au sol selon le temps
d'escale d'une rotation,

49 CTE en poste au 1^{er} janvier 2011
au sein de la DSAC



**Présent
pour
l'avenir**

direction générale de l'Aviation civile
direction de la sécurité de l'Aviation civile

50, rue Henry Farman 75720 Paris cedex 15
Tél. : 01 58 09 43 21
Fax. : 01 58 09 43 38